Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_080-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-080 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Adhésion à l'offre de services numériques mutualisés proposée par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de suffrages non exprimés
29	24	15	pour : 29 contre : 0	Abstentions : 0

Date de la convocation : mercredi 10 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER

Pouvoirs : Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Chantal CHARRERON, Kahina SAADI a donné pouvoir à Eric MAHE,

Absence : Paulette LAMBERT, Virginie TOUZARD, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

La transformation numérique des collectivités territoriales s'accélère et fait émerger de nouveaux enjeux en matière de gestion des systèmes d'information, de cybersécurité, de protection des données et, plus récemment, de développement de l'intelligence artificielle.

Ces évolutions nécessitent des compétences techniques et une capacité d'expertise que les communes ne disposent pas toujours en interne.

La commune de Surzur ne disposant pas de service informatique dédié, elle s'appuie aujourd'hui sur un prestataire extérieur pour assurer le

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_080-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

fonctionnement et l'évolution de ses outils numériques. Si cette organisation répond aux besoins courants, elle ne permet pas toujours de disposer, en interne, du recul et de l'expertise nécessaires pour anticiper les évolutions, définir les orientations stratégiques et accompagner les projets numériques de la collectivité.

Dans ce contexte, disposer d'un accompagnement technique indépendant constitue un enjeu important pour la commune. Il s'agit notamment de pouvoir bénéficier d'un regard extérieur et neutre sur les solutions proposées par les prestataires, d'être en capacité de mieux définir ses besoins, d'évaluer les différentes options et de conserver la maîtrise de ses choix et de ses investissements, sans dépendre exclusivement des conseils des entreprises chargées de leur mise en œuvre.

C'est dans cette perspective que Golfe du Morbihan – Vannes agglomération a engagé une démarche de construction d'une offre de services numériques mutualisés à destination des communes de son territoire.

Cette offre repose sur la mise à disposition d'une expertise mutualisée autour de trois domaines principaux :

- L'ingénierie technique, pour accompagner les communes dans la gestion et l'évolution de leurs systèmes d'information, leurs projets numériques et leurs choix techniques ;
- La sécurité des systèmes d'information, pour renforcer la prévention et la gestion des risques liés à la cybersécurité ;
- La protection des données, notamment au travers de l'accompagnement relatif au RGPD et à la fonction de délégué à la protection des données.

L'offre prévoit également une animation du réseau des communes et la possibilité de développer ultérieurement des services complémentaires, notamment en matière de sauvegarde externalisée, d'hébergement et de stockage, d'audits de sécurité ou encore de solutions faisant appel à l'intelligence artificielle.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_080-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Il est précisé que cette démarche ne vise pas à se substituer aux prestataires informatiques déjà en place, ni à transférer la gestion quotidienne des équipements et des outils numériques. Elle s'inscrit dans une logique d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de renforcer la capacité des communes à piloter leur stratégie numérique et leurs projets.

Pour Surzur, cet accompagnement représente une opportunité de disposer de compétences et d'un niveau d'expertise difficilement mobilisables à l'échelle d'une seule commune, tout en anticipant les transformations à venir et en sécurisant les décisions prises en matière de numérique.

Le modèle économique envisagé repose sur une participation forfaitaire, complétée par une part liée à la consommation effective des services. Les modalités précises de financement, le périmètre définitif des interventions et les conditions d'engagement des communes doivent toutefois encore être finalisés dans le cadre des travaux conduits par l'agglomération.

Il est donc proposé au conseil municipal de manifester son accord de principe pour intégrer cette démarche et de participer aux travaux de finalisation de l'offre, préalablement à la présentation de ses modalités définitives.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la démarche engagée par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération en vue de la mise en place d'une offre de services numériques mutualisés ;

CONSIDÉRANT l'absence de service informatique dédié au sein de la commune et la nécessité de disposer d'un accompagnement technique et stratégique adapté à ses moyens et à ses besoins ;

CONSIDÉRANT les enjeux croissants liés à la transformation numérique, à la cybersécurité, à la protection des données et au développement de l'intelligence artificielle ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de pouvoir s'appuyer sur une expertise mutualisée et indépendante des prestataires informatiques, afin de conserver la maîtrise de ses choix techniques, de ses investissements et de l'évolution de son système d'information ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_080-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT que cette démarche doit permettre à la commune de renforcer sa capacité à anticiper les évolutions technologiques et à conduire ses projets numériques dans une logique de maîtrise et de sécurisation ;

CONSIDÉRANT que les modalités définitives de l'offre, notamment son périmètre d'intervention, ses conditions financières et ses modalités de fonctionnement, restent à préciser ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la participation de la commune de Surzur à l'offre de services numériques mutualisés proposée par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

APPROUVE le principe d'une adhésion pour une durée de trois ans, selon les modalités définies dans la convention proposée par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération ;

FIXE le montant maximal de la participation financière annuelle de la commune à hauteur de 9 000 € TTC, sous réserve de la définition du modèle économique définitif ;

AUTORISE Mme le Maire à finaliser et signer la convention d'adhésion ainsi que ses éventuelles annexes, dès lors que celles-ci respectent le périmètre des missions, la durée et le plafond financier approuvés par le conseil municipal ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

PRÉCISE que toute modification substantielle du périmètre des prestations, de la durée d'engagement ou toute augmentation du plafond financier devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 19 novembre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 19/11/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_080-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

MAIRIE DE SURZUR
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr